



# Livret d'épargne populaire (LEP) : comment ça marche?

Actualité législative publié le 16/07/2024, vu 61 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

## Livret d'épargne populaire (LEP) : comment ça marche?

Le livret d'épargne populaire (LEP) est réglementé comme le livret A. Destiné aux personnes aux revenus modestes, il est soumis à un plafond de revenus. Il permet à ses titulaires de placer leurs économies tout en leur assurant un maintien de leur pouvoir d'achat. Découvrez son plafond, son taux et les conditions de revenus pour en bénéficier.

### SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/livret-epargne-populaire-lep>

Vous avez des revenus modestes et vous souhaitez ouvrir un livret d'épargne Compte ayant pour finalité de rémunérer l'épargne constituée par des personnes physiques ou morales ? Le livret d'épargne populaire (LEP) est fait pour vous. C'est un placement dont le taux d'intérêt est attractif. Votre épargne ne court aucun risque et vous n'avez pas d'impôt à payer sur les intérêts. Nous vous présentons les informations à connaître.

### SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2367>